L'avenir de nos retraites est un enjeu trop important pour se réfugier dans l'abstention ou le vote inutile. Une participation importante garantira une meilleure défense des revendications des affilié·es de la CNRACL. **Chaque voix comptera !**

Les administrateurs et administratrices CGT s'engagent à défendre vos revendications.

Voter CGT, c'est voter pour :

- Améliorer et consolider notre régime de retraite par répartition à prestations définies
- Assurer un droit effectif au départ à partir de 60 ans sans décote, en intégrant à partir de 18 ans toutes les périodes d'études, de chômage…
- Garantir à chacun.e une retraite d'au moins 75 % de son dernier salaire avec un minimum qui ne soit pas en dessous du SMIC et une pension de réversion égale à 75 % de la pension de la ou du conjoint·e décédé·e
- Augmenter les traitements de de tous·tes les fonctionnaires (point d'indice), reconnaitre les qualifications, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- Assurer la péréquation traitement/retraites en réindexant les retraites sur les salaires
- Reconnaître la pénibilité et l'insalubrité par un départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre et assurer le suivi médical post professionnel
- Garantir un budget du FAS permettant de répondre aux besoins des retraité·es
- Assurer les moyens du financement de notre régime de retraite : développer l'emploi statutaire public, modifier la répartition des richesses en faveur du travail.
- Renforcer le Statut de la Fonction publique , garantir aux usager·ères un Service publique neutre et impartial

La CGT a été toujours à l'initiative et très active dans les actions unitaires permettant de nombreuses manifestations de retraité·es depuis 2014. Le gouvernement a reculé sur quelques points mais nous avons besoin d'être encore plus nombreuses et nombreux pour les mobilisations, les pétitions afin d'améliorer nos conditions de vie.

La CGT appelle à rejoindre les luttes intergénérationnelles.



Je rejoins la CGT.

Fédération CGT Santé et Action Sociale - 11/2026 - Ne pas jeter sur la voie publique.

la cgt Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Ville : .....

E-mail : .....

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale ▪ Case 538 ▪ 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX ▪ sg@sante.cgt.fr ▪ 01 55 82 87 49 ▪ www.sante.cgt.fr

Du 23 novembre au 10 décembre 2026, je vote pour ma caisse de retraite CNRACL, soit :

➲ ***Par voie électronique sur un ordinateur, une tablette…***



Scannez ici

Ma retraite, je veux la vivre bien !

Je vote — la cgt — ÉLECTIONS CNRACL du 23 novembre au 10 décembre 2026 — PAS TOUCHE À MA CAISSE DE RETRAITES

Assurer l'avenir de nos retraites

Créée en 1945, la Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités Locale (CNRACL) hospitaliers et territoriaux fonctionne selon le principe d'une solidarité intergénérationnelle : les cotisations des agent·es en activité assurent le paiement des pensions. Dans les prochaines années, la part des retraité·es dans la population va augmenter et **c'est possible d'assurer le financement des pensions en accroissant les cotisations :** augmenter les rémunérations et développer l'emploi statutaire afin d'assurer l'accès à tous et toutes à des Services publics de qualité. Bien au contraire avec son projet de réforme d'une retraite à points, Macron choisit le recul de l'âge de départ et la diminution au fils du temps des pensions aux dépens de l'emploi des jeunes.

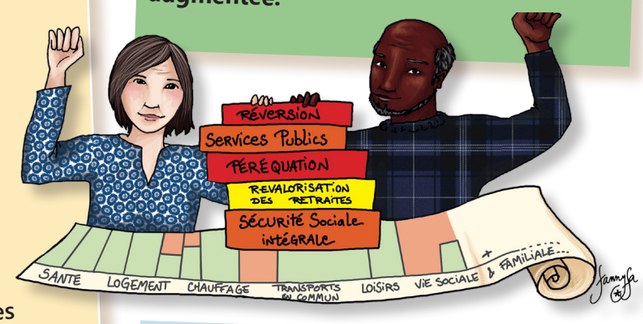
Revaloriser nos pensions

Il est urgent d'améliorer nos conditions de vie. Les retraité·es ont vu leur situation aggravée par les réformes successives très régressives. La revalorisation des retraites indexée sur l'indice des prix plutôt que sur l'évolution des salaires a diminué nos pensions ! Cette dégradation a été amplifiée par des mesures fiscales comme l'augmentation de la CSG (contribution sociale généralisée). **Pour revaloriser nos pensions, la CGT propose 100 euros tout de suite et de remettre la péréquation salaires/retraites** supprimée par la loi Fillon en 2003 : **à chaque augmentation du traitement des personnels en activité, la pension des retraité·es doit être augmentée.**

Améliorer notre Sécurité sociale

Les retraité·es sont particulièrement impacté·es par les mesures d'austérité : franchises médicales, non remboursement de médicaments, augmentation du forfait hospitalier et des cotisations des mutuelles, tri des patient·es les plus âgé·es pour accéder aux services de réanimation très insuffisants, diminution des places d'hospitalisation et des établissements de proximité, manque criant de personnel dans les EHPAD et l'aide à domicile … La plupart des retraité·es ne sont pas en capacité de payer le reste à charge quand elles et ils sont en maison de retraite !

Avec le partage des richesses et l'augmentation des cotisations sociales, c'est possible d'avoir une Sécurité sociale intégrale pour des soins de qualité réellement pris en charge à 100 % : maladie, handicap et perte d'autonomie.



Développer les Services publics et l'accès à une activité physique adaptée (APA) et les loisirs

Il faut stopper la politique de casse des Services publics : aide à domicile, accueil collectif de nos petits-enfants et des personnes en perte d'autonomie, service sociaux, distribution de repas, libre accès aux transports en commun, énergie et distribution d'eau publique…

FÉDÉRATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE

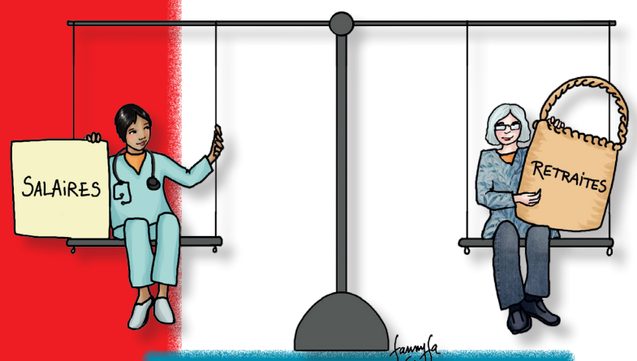
Bas salaires dans la Fonction publique

La crise de la COVID 19 a mis en lumière les faibles salaires des métiers des versants hospitalier et territorial comme ceux des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux : 27 % des agents de la Fonction publique hospitalière et plus de 70 % de la Fonction publique territoriale sont en catégorie C et touchent des salaires de misère.

Ces faibles rémunérations qui persistent jusqu'à la fin de la carrière ont un impact automatique sur les pensions de retraites très faibles, calculées sur la base du salaire indiciaire détenu pendant les 6 derniers mois pour les fonctionnaires et les 25 « meilleures » années pour les salarié·es du privé.

Péréquation, quésaco ?

Le mot péréquation vient du mot latin « paraequare » qui signifie égaliser. La péréquation des retraites consiste à égaliser l'évolution des pensions et celle des salaires des actif·ves.



En activité ou à la retraite, même combat pour reconnaitre nos qualifications, nos responsabilités, nos conditions de travail et avoir un salaire et une retraite décents !

Le dispositif est mis en place pour la première fois en 1948 pour les régimes de retraite des fonctionnaires. Le montant des pensions est relevé automatiquement :

- ***à chaque augmentation du point d'indice et lors de la revalorisation de la grille d'une profession ou d'un corps,***
- ***de manière identique pour toutes et tous,***
- ***à la même date.***

Le système de péréquation a été supprimé en 2003 dans le cadre de la réforme Fillon des retraites pour être remplacé par une indexation sur l'indice des prix hors tabac, pour diminuer nos pensions.

Avec le vote CGT, exigeons le rétablissement de la péréquation !

Pour des salaires et retraites dignes du 21ème siècle

L'appauvrissement des retraité·es est réel, elles et ils sont de plus en plus nombreuses et nombreux à solliciter des aides, à aller aux « Restos Du Cœur » et à ne plus pouvoir se soigner et se loger correctement, ni ne pouvoir payer l'aide à domicile ou l'hébergement dans un EHPAD .

Les retraité.e.s ne bénéficient d'aucune revalorisation complémentaire (reclassement, promotions, primes ...). Une revalorisation insuffisante des pensions de retraite, voire son absence, se traduit par une détérioration des conditions de vie.

Avec la CGT, exigeons la reconnaissance de l'évolution du grade auquel nous appartenions avant notre retraite par le rétablissement de la péréquation supprimée par la loi Fillon et son extension aux retraité·es du privé.

«L'action sociale c'est la solidarité qui permet d'accéder à des aides pour vivre dignement sa retraite.»



Aider les plus démuni·es : le Fonds d'Action Sociale

Le Fonds d'Action Sociale (FAS) de la CNRACL apporte des aides aux plus démuni.e.s : santé, chauffage, aide mutuelle, amélioration de l'habitat, aide pour rester à domicile, secours exceptionnel... Pour financer ces aides, le règlement de la CNRACL prévoit qu'un pourcentage des cotisations soit consacré à la solidarité. Dans le projet de réforme des retraites de Macron, l'action sociale disparaîtrait de fait, puisqu'aucun financement solidaire n'est prévu !!!

Au Conseil d'Administration de la CNRACL, la CGT mène une action permanente pour l'augmentation des aides. Les élu·es CGT sont les seul·es à avoir :

- ***systématiquement exigé la hausse des plafonds de ressources***
- ***mené la bataille afin de ne pas voir diminuer le budget alloué au FAS***
- ***fait des propositions pour contourner les blocages et véto du gouvernement concernant le budget alloué au FAS, l'augmentation des barèmes, les plafonds de ressources et le montant des aides.***

Il ne faut pas hésiter à en faire la demande. Les militant·es de la CGT sont à votre disposition pour vous aider si vous avez des difficultés pour les demander.

Suivi post-professionnel

Certaines maladies professionnelles apparaissent de nombreuses années après l'exposition au risque et peuvent être diagnostiquées au cours de la retraite (ex : l'amiante). Si l'exposition a eu lieu pendant l'activité professionnelle, l'employeur doit remettre une attestation d'exposition à l'agent lors de la cessation des fonctions qui lui permettra d'étayer son dossier de demande de reconnaissance d'une maladie professionnelle découverte lors de sa retraite.

Améliorer les pensions de réversion

Après le décès de leur époux ou épouse, beaucoup de personnes seraient dans la misère sans les pensions de réversion, en particulier les femmes. Actuellement dans la Fonction Publique, la pension de réversion est égale à 50 % de la retraite de base que le/la fonctionnaire décédé·e percevait ou aurait pu percevoir. Le concubinage ou le PACS ne permettent pas d'obtenir une pension de réversion et si vous vivez de nouveau en couple, vous perdez le bénéfice de la pension de réversion.

Certains de nos dirigeants souhaiteraient bien les réduire ou même les supprimer.

La CGT propose 75 % de la retraite de la ou du conjoint·e décédé·e sans conditions d'âge et de statut matrimonial.